



Le parent correspondant



Les parents correspondants représentent les parents d'une classe au sein de l'établissement. Ils sont des médiateurs qui créent un climat de confiance entre les parents, les élèves, les enseignants, les responsables de l'établissement et, plus généralement, entre tous les membres de la communauté éducative.

Voici en quelques points leur rôle et les qualités requises pour bien remplir cette fonction.

Le rôle du parent correspondant

Le parent correspondant est élu ou désigné lors de la réunion parents-professeurs de rentrée.

Pendant l'année, il participe aux conseils de classe : **avant le conseil**, il recueille les observations des familles; pendant le conseil, il a un rôle consultatif.

Pendant le conseil de classe, il intervient au nom de tous les parents dans l'intérêt de chaque élève et transmet des informations recueillies auprès des familles.

Après le conseil, il rédige un compte-rendu qui est soumis au chef d'établissement, ou au professeur principal, et qui sera envoyé pour information aux parents de la classe.

Comment devient-on parent correspondant ?

Les parents correspondants sont choisis ou élus pour un an à l'intérieur de chaque classe par les autres parents, avec l'accord de l'Apel de l'établissement.

Pour poser votre candidature, prenez contact avec le président d'Apel de votre établissement. Si une formation est organisée par l'Apel de l'établissement ou par l'Apel départementale ou académique, il est nécessaire de s'y inscrire.

Les qualités demandées au parent correspondant ?

Avant de postuler sachez que vous devez être :

- Disponible
- Avoir une grande facilité de contact et être capable d'une grande discrétion (faire preuve de confidentialité)

Savoir parler au nom de tous et oublier votre cas personnel pour être à l'écoute des problèmes de tous les parents.